

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	11
Procurations :	4
Absent :	0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

4.1 - OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'UN ARTISAN BOULANGER PATISSIER – COMPLEMENT ACQUISITION FONCIERE.

La délibération n° 9 du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 prévoit l'acquisition du bâtiment situé 20, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole cadastré section AC numéro 245 pour l'installation d'un artisan boulanger pâtissier.

En complément de cette acquisition foncière, Monsieur le Maire précise qu'il convient que la Commune fasse acquisition du tréfond de rue, cadastré section AC numéro 248.

En effet, suite à la délibération n°10 du 30 juillet 2020, Monsieur et Madame PARAN André ont acquis la parcelle AC n°448 Volume 1 et 3, laissant le volume 2 à la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, par acte de vente du 29 octobre 2020 établi par Maître DELHAL Dominique, notaire à Saint-Chély-d'Apcher.

Depuis Monsieur et Madame PARAN André ayant cessés leur activité, ils ont rétrocédé le tréfond de rue, volume 1 et 3 de la parcelle n° AC 448 à leur fils, Monsieur Benjamin PARAN pour acte de vente du 27 septembre 2021 établi par Maître BONHOMME-ROMIEU Aurélie, notaire à Saint-Chély-d'Apcher.

Aujourd'hui, la Commune souhaite faire l'acquisition du volume 3 et une partie du volume 1 de la parcelle n° AC 448 à Monsieur Benjamin PARAN, en complément de l'acquisition de l'immeuble n° AC 245 appartenant à Monsieur et Madame PARAN André.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition foncière du tréfond de rue, parcelle cadastrée section AC numéro 448, volume 3 et une partie du volume 3, en complément du bâtiment situé 20, Grand Rue à Saint-Alban cadastré section AC numéro 245 dont le prix net vendeur a été fixé à 125 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

